



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 16 DECEMBRE 2015

«Nous allons armer nos polices municipales»

■ Les maires de Châteaubernard et Cognac ont annoncé que leur police municipale allait être armée de revolvers et de tasers d'ici six mois

■ «Une lourde responsabilité que nous assumons».

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

On peut me reprocher d'avoir dit le contraire il y a six mois, mais les choses ont changé, en particulier depuis le Bataclan». Au printemps dernier, Michel Gourinchas annonçait qu'il n'était pas opposé au port de taser par ses onze policiers municipaux, mais il ne voulait pas d'armes létales. Six mois plus tard, le maire de Cognac est allé beaucoup plus loin, hier après-midi, lors d'une conférence de presse commune avec son homologue de Châteaubernard, Pierre-Yves Briand. «Nous allons armer nos polices municipales. C'est une lourde responsabilité parce que ce sont des armes qui peuvent



Les maires de Cognac et Châteaubernard ont accepté la demande de leur chef de la police d'armer leurs hommes.

Photo M.-A. B.

tuer et plus seulement protéger», reconnaît le premier. «Mais je suis serein et j'assume cette décision qui ne manquera pas d'être commentée, analysée», complète le second qui reconnaît qu'il n'y a pas une majorité de son conseil municipal en faveur de l'armement. «Mais c'est au maire de trancher, c'est sa responsabilité.»

Incitation de l'État

Les deux élus ont choisi cette conférence de presse commune parce que «pour être efficace, cela devait se faire en collaboration entre nos deux communes qui n'ont pas de frontière mais une imbrication bien réelle». Seule petite différence, Pierre-Yves Briand ne sem-

ble pas enclin à équiper ses deux policiers de tasers.

Pour le reste, le discours est le même pour justifier l'arrivée de calibres à la ceinture des fonctionnaires municipaux. «Il y a eu un avant et un après-Charlie. Et la situation s'est encore aggravée après le 13 novembre : tout le monde est aujourd'hui menacé», estime Michel Gourinchas. Ce dernier met en avant les missions qui évoluent «avec une police nationale de plus en plus sollicitée» et donc des policiers municipaux qui «récupèrent» certaines interventions «à risque et dangereuses». Ou encore «de transfert progressif lancé par Sarkozy et confirmé par Valls de pouvoirs de la police nationale vers la municipale».

L'État incite aujourd'hui les communes à armer leur police. En juin dernier, le maire d'Angoulême s'était appuyé sur une circulaire du ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, pour annoncer l'armement de sa police. Celle-ci proposait 4 000 revolvers avec des munitions calibre 38 aux communes qui en faisaient la demande. Six mois après, «elles viennent d'arriver à Angoulême», explique Patrick Velluet, chef de la police municipale de Cognac depuis juillet. Il faut bien six mois pour que les

”

C'est une lourde responsabilité parce que ce sont des armes qui peuvent tuer et plus seulement protéger.

policiers aient le droit de porter ces armes. «Chaque policier doit avoir une formation assez longue, contraignante, avec également des visites médicales pour pouvoir être armé. C'est une autre dimension», insiste Patrick Velluet qui lui était déjà armé à Saintes d'où il est arrivé en juillet dernier. Son homologue de Châteaubernard, Jean-Michel Julien, disposait lui aussi d'une arme quand il était en fonction à Bergerac. «Mais encore une fois, on ne cherche pas des cow-boys, répète Michel Gourinchas. C'est une vraie responsabilité pour tout le monde avec une population qui demande plus de protection. Les temps ont changé, nous devons nous adapter».

Vidéo protection: «Ce n'est pas bloqué»

Là aussi, les temps ont changé», en particulier pour Michel Gourinchas. La vidéo protection? «Je me rappelle de débats avec (l'ancien maire) Jérôme Mouhot où nous étions d'accord pour ne pas en mettre. Mais aujourd'hui, on n'est pas bloqués sur ce sujet». Michel Gourinchas est allé récemment à Libourne pour évoquer

le sujet *«qui a un coût»*. Plutôt que de mettre des caméras sur tout l'espace public, il privilégierait plutôt un accord avec les conseils départemental et régional pour équiper les entrées des collèges et lycées. «C'est là que ça me paraît le plus nécessaire.» Et le moins coûteux pour les municipalités.

Eau: les syndicats ne veulent pas être dissous

Le préfet préconise un syndicat unique de l'eau potable. Les collectivités sont contre et veulent des syndicats à l'échelle des futures intercommunalités. Ce que la loi ne permettra bientôt plus.

Frédéric BERG
f.berg@charenteinfo.fr

Le projet fait l'unanimité. Contre lui. Dans le cadre de la loi Notre (1), Salvador Pérez, le préfet de Charente, préconisait deux syndicats d'eau potable, un dans le périmètre de l'agglomération de Cognac (Sieacc) et un autre pour le reste du département. Aujourd'hui la gestion de l'eau potable est «atomisée» en 39 syndicats et six collectivités. Le préfet relaye ainsi la volonté du gouvernement de corriger la surabondance des services d'eau pour faire des économies, permettre des investissements importants et mieux encadrer certains enjeux comme le renouvellement du patrimoine ou la protection des captages. En résumé, en finir avec la dispersion, l'hétérogénéité et la complexité. Le préfet avait avancé sa proposition le 12 octobre lors de la commission du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Communes,

intercommunalités, syndicats des eaux avaient deux mois pour se prononcer. Le résultat est sans appel. C'est non à une immense majorité. Un des tout derniers syndicats à donner son avis hier, le syndicat intercommunal pour l'eau potable et l'assainissement de l'agglomération de Cognac (Sieacc) a suivi la vague. C'est non. Dans le Cognacais comme ailleurs en Charente, les élus sont favorables à des syndicats qui couvrent le périmètre des futures intercommunalités, autrement nommées établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui se dessinent dans le cadre de la loi Notre. Si l'on ausculte les délibérations, les arguments sont les mêmes: «Nos syndicats fonctionnent très bien, les élus sont mobilisés et compétents, les finances sont saines, la proximité est essentielle.» Selon la plupart des élus, un grand syndicat départemental poserait notamment des «problèmes de gouvernance». Dominique Petit, la présidente du Sieacc, a argumenté hier ce qui



Dominique Petit, présidente du syndicat du GrandCognac, milite pour «des entités à taille humaine».

Photo F. B.

pourrait résumer le sentiment de ses collègues: «Il apparaît donc nécessaire de veiller à ne pas disperser les énergies mais au contraire de rassembler les compétences et les savoirs dans des entités similaires et à taille humaine.»

Ne pas «détricotern» le travail déjà fait

Mais ce n'est pas si simple. La loi Notre prévoit en effet que d'ici 2020, la compétence eau potable doit obligatoirement passer dans le giron des communautés de communes. Eau potable mais aussi assainissement collectif et non collectif et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi). Donc plus de travail, de compétences, de contraintes, d'obligations...

«La loi dit aussi que ces futurs syndicats doivent être à cheval sur au moins trois EPCI», précise Jean-Paul Zucchi, le président de Charente Eaux, le syndicat mixte qui offre assistance de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre aux syndicats d'eau. Ainsi la proposition du préfet ne fait qu'anticiper ce que la loi imposera bientôt. «Peut-être qu'on manque d'ambition, que les regroupements que l'on préconise ne sont qu'une étape intermédiaire», reconnaît Pierre-Yves Briand, le maire de Châteaubernard.

Un autre écueil se profile, c'est la position de l'agglomération de Cognac, là où l'eau potable est la moins chère du département, notamment parce que les nombreux abonnés sont circonscrits dans un périmètre réduit. Il faut moins de tuyaux pour aller vers plus de

clients. La collectivité ne semble pas très favorable à dissoudre son propre syndicat pour faire naître une seule entité en Charente.

«La création d'un syndicat unique ferait fonctionner le principe de solidarité. Notre position pourrait alors évoluer mais dans la mesure où ce n'est pas envisagé, c'est logique que les communautés optent pour des structures plus petites, cohérentes au plan technique, qui ne détricotent pas tout le travail engagé depuis des années», souligne Jérôme Sourisseau, vice-président du conseil départemental et maire de Bourg-Charente. La préfecture assure que «les propositions alternatives seront toutes examinées».

(1) Nouvelle organisation territoriale de la République.

Cognac La Cop 21 en débat au temple ce soir

Un regard protestant sur les résultats de la Cop 21. Ce soir la salle Éliasa du temple protestant de Cognac reçoit Jacques Varet, docteur en sciences de la Terre, géologue et président du conseil scientifique du Parc national des Cévennes. Ce spécialiste du climat va livrer son analyse des résultats du récent sommet sur le climat de Paris. «Nous ne devons pas oublier que nous sommes des créatures, hôtes d'un milieu que nous n'avons pas créé.

La Terre est un cadeau», souligne le pasteur Rodolphe Kowal. La première partie de la conférence sera consacrée aux constats et aux enjeux et sera suivie d'un débat sur la façon de «s'engager pour agir.» Jean-François Hérouard, écologiste, élu de Cognac et protestant, sera présent pour animer la discussion. La conférence est ouverte à tous.

Un regard protestant sur les résultats de la Cop 21. Ce soir à 20h30, salle Éliasa, rue du Temple, à Cognac Entrée libre et gratuite.

La police municipale sera dotée d'armes de poing

SÉCURITÉ Les maires de Cognac et Châteaubernard ont annoncé conjointement leur décision d'armer leurs services respectifs, en réponse à un climat de plus en plus tendu

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

« On peut me reprocher d'avoir dit le contraire il y a quelques mois. J'ai changé d'avis. J'aurais préféré ne pas avoir à le faire. » Michel Gourinchas assume son revirement sur la dotation de la police municipale en armes de poing. Après les attentats de Paris, en janvier, le maire de Cognac avait accepté de munir les agents de gilets pare-balles, « à condition qu'ils les portent ». En juin dernier, il se disait ouvert à la fourniture de pistolets électriques de type Taser, mais pas d'armes létales.

La nouvelle série d'attentats dans la capitale en novembre, qui a élargi le spectre de la menace, a bousculé ses convictions. « Il y a la nécessité de plus protéger la police municipale. C'est une lourde responsabilité, pour nous en tant qu'élus, et pour eux en tant que policiers. Avoir une arme qui peut tuer, c'est autre chose qu'une arme pour se protéger », note l'élus.

Incitation de l'État

Ce choix délicat incombe au maire. Hier, Michel Gourinchas a officialisé sa nouvelle position avec son homologue de Châteaubernard, Pierre-Yves Briand. Cela ne signifie pas que les services des deux communes, 11 agents côté Cognac, 2 à Châteaubernard, vont fusionner. Aujourd'hui, chacun n'a d'ailleurs pas le droit d'intervenir sur le territoire de l'autre. Pierre-Yves Briand n'exclut pas de plancher sur des « conventions » pour renforcer la collaboration entre les deux commu-



Jean-Michel Julien et Patrick Velluet, responsables des polices municipales de Châteaubernard et de Cognac, ont tous deux l'expérience d'un armement dans des postes précédents. PHOTO P.M.

nes. « On a les mêmes problèmes, c'est bien d'avoir les mêmes solutions », souligne le maire de Châteaubernard. Les deux entités constituent une seule agglomération, avec un interlocuteur unique, la police nationale, qui sollicite de plus en plus le renfort de la police municipale.

Outre des missions plus risquées, les agents sont confrontés au quotidien « à des attitudes de plus en plus dures, parfois pour une simple verbalisation », pointe Michel Gourinchas. « On entend aussi l'attente de la population », ajoute son collègue.

Les élus se sont appuyés sur l'ex-

périence des responsables de leurs polices municipales. Avant de travailler à Châteaubernard, Jean-Michel Julien a officié dans un service armé à Bergerac, comme Patrick Velluet à Saintes. Ce dernier, embauché à Cognac en juillet dernier, relève que l'État incite fortement les collectivités dans cette démarche avec une dotation en pistolets ou revolvers de calibre 38 ou 7.65.

Et la vidéosurveillance ?

« On ne recherche pas des cow-boys. C'est une vraie responsabilité, qui passe par une compétence professionnelle reconnue », insiste Michel

Gourinchas. Les agents, semble-t-il tous volontaires, vont suivre une formation diplômante de près de trois semaines, assortie d'entretiens psychologiques, qui détermineront leur aptitude à être munis de ces armes. Il faudra aussi renforcer la sécurisation des locaux pour conserver ces dernières.

Les deux maires ouvrent la porte à une autre réflexion, celle sur la vidéosurveillance. Ce ne serait pas neutre financièrement, mais Michel Gourinchas ne se dit « pas bloqué », en l'envisageant dans un premier temps autour des collèges et des lycées.

Le syndicat d'eau refuse l'idée du préfet



Dominique Petit préside le Sieaac. PHOTO ARCHIVES A. LACAUD

RÉFORME Le Sieaac a exclu hier l'hypothèse d'un syndicat unique qui engloberait tout le territoire charentais

Y aurait-il de la fronde dans l'air ? Hier, lors du comité du Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de l'agglomération de Cognac (Sieaac), les élus ont choisi leurs mots pour refuser poliment l'idée du préfet de garder en Charente deux syndicats d'eaux : un à Angoulême, l'autre pour le reste du département.

En effet, la loi Notre prévoit de regrouper les intercommunalités (le futur « Très Grand-Cognac », par exemple), mais aussi de rationaliser les compétences, dont l'eau potable. Communes et petits syndicats doivent ainsi passer la main à des enti-

tés plus grandes d'ici 2020. Un mouvement qui suscite de nombreuses critiques : risque de « déstabilisation du service de distribution » et d'« ingérence du politique », crainte de voir les investissements structurels baisser dans les petits territoires, incertitudes sur la future gouvernance...

L'unanimité contre le projet

Le Sieaac a donc émis un avis défavorable sur le projet du préfet, préférant une fusion des structures « par unité de secteur ». L'idée des élus consiste à transférer à la future agglomération de Cognac (82 000 habitants) la compétence actuelle du syndicat d'eau. L'avantage serait de regrouper la gestion de l'eau potable et de l'assainissement dans les mains du même acteur, sans créer une superstructure qui couvrirait l'ensemble de la Charente. « Ça peut

être une étape intermédiaire », note Dominique Petit, élue castelbernardine et présidente du Sieaac. « La démarche a au moins eu pour avantage que les syndicats se sont parlé. » Et tous sont sur la même ligne du refus depuis une réunion commune le 26 octobre dernier. Reste à savoir comment vont réagir les services de l'État. « Si le préfet maintient son avis de syndicat départemental, ce sera à nous de trouver un mode de gouvernance qui respecte nos territoires », envisage Pierre-Yves Briand, le maire de Châteaubernard.

Mais certains élus prédisent qu'a priori, le préfet n'imposerait pas quelque chose qui a été unanimement refusé par la base. D'autant qu'il est dans un état d'esprit de travail coopératif. Reste à voir comment ce dossier mené au pas de charge prendra corps dans le temps. **Jonathan Guérin**

CHERVES-RICHEMONT

Des subventions pour l'espace culturel

Au terme de la réunion du conseil municipal du 14 décembre, Alain Riffaud, maire, a fait part de sa fierté de constater que la commune s'est une nouvelle fois fortement investie pour le Téléthon. La mobilisation des associations et des habitants, durant plusieurs semaines et le week-end dernier encore, lors du marché de Noël au moulin de Prézier, a été réelle et mérite d'être soulignée.

Le bilan chiffré du Téléthon sera donné le 22 décembre.

Plan local d'urbanisme

Au chapitre des sujets traités lors de cette dernière séance de l'année, les élus municipaux ont validé la transmission des modifications envisagées au niveau du PLU local à Grand-Cognac, en charge désormais de la compétence urbanisme.

La communauté de communes en poursuivra la procédure, qui était dévolue précédemment au cabinet URBAM, choisi par la commune.

Les subventions

De la Région, la commune a obtenu une subvention de 100 000 €, qui a été intégrée au plan de financement de l'espace culturel et d'animations. La demande déposée portait sur le double. Le manque à gagner pour-



Alain Riffaud, lors de l'inauguration du marché de Noël de Prézier le 12 décembre. PHOTO P. B.

rait être comblé par le recours à une subvention du Fonds européen agricole d'aide au développement rural, Feader. Elle a été sollicitée avec le concours du Pays Ouest Charente.

En ce qui concerne les travaux proprement dits, les élus ont retenu un devis de 50 600 € pour l'installation de volets acoustiques et d'occlusion, sur la façade sud, du côté du moulin de Prézier, préférables à des rideaux initialement envisagés.

Rapport Veolia

Les élus ont pris connaissance du rapport annuel de Veolia, concernant l'assainissement collectif. Au 1^{er} janvier 2015, 1 312 habitants étaient desservis, soit 614 abonnés. Pour 120 mètres cubes d'eau consommés par an, la part de l'assainissement s'élève à 454 € ; le coût final du mètre cube (eau et assainissement) sur la base 120, est de l'ordre de 5,30 €.

Pierre Barreteau